

Paris, le 11 décembre 2015

Monsieur le Directeur,

Objet : dépôt d'un préavis de grève

Nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève d'une durée de 48H00 heures. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels de Melun Sénart PFR qu'il soit contractuel ou fonctionnaire, ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Ce préavis débutera le jeudi 24 décembre 2015 à 06H30 et se terminera le samedi 26 décembre 2015 à 06H30.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- **Compensation triple pour le 24 décembre**
- **CDisation des intérimaires**
- **Prime de fin d'année de 1500€ nets**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le secrétaire général du syndicat

Alain Crémel

